

Accès au capital, crédit, accès au foncier et pauvreté rurale à Madagascar

Note d'analyse UPDR

Ony Rasoloarison, Jean Marie Rakotovao, Louis Bockel

Version 3

jeudi 9 août 2001

1. CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET ACCES AU CREDIT	2
1.1. ELEMENTS DE L'HISTOIRE DU CREDIT MALGACHE.....	2
1.2. PERSPECTIVE ACTUALISEE DU CREDIT RURAL A MADAGASCAR: ETUDE FILIERE RIZ 1999 ET ROR 2000	3
1.2.1. Emprunts et crédits des ménages ruraux (ROR).....	3
1.2.2. Comparaison crédit formel - crédit informel	5
1.2.3. Comment les ménages ruraux emploient les crédits monétaires.....	6
1.3. IMPACT DE L'ACCES AU CREDIT.....	7
2. PROPRIETE, CAPITALISATION ET INTENSIFICATION.....	8
2.1. ACCUMULATION ET TITRAGE.....	8
2.2. PROPRIETE FONCIERE	9
2.3. DYNAMIQUE PAYSANNE D'INVESTISSEMENT.....	11

1 Fmg =0,001 FF

Ce dossier fait partie d'un ensemble de notes de recherche et de réflexion réalisées à Madagascar dans le cadre de l'Unité de Politique de Développement Rural (UPDR) rattaché au Ministère de l'Agriculture ; ces notes analysant les liens entre pauvreté - environnement de développement rural ont été mis à disposition des groupes d'experts impliqués dans la préparation du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ainsi que la réflexion réalisée au sein des Groupes techniques pluri-institutionnels impliqués dans la préparation du Plan d'Action de Développement Rural (PADR)

1. CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET ACCES AU CREDIT

Dans le cadre d'une étude menée par le Michigan State University¹ (by Thomas Reardon, Eric Crawford, Valery Kelly, Bocar Diagana), sur la façon de promouvoir l'investissement agricole pour assurer une intensification durable de l'agriculture africaine, il ressort des enquêtes et recherches sur le terrain (Burkina Faso, Rwanda, Sénégal, Zimbabwe) que les incitations à l'investissement et les capacités d'investir dans les techniques de production intensives se sont réduites dans la dernière décennie pour les raisons suivantes :

- ⇒ Suppression des subventions et des incitations à l'emploi de semences améliorées, d'engrais et de traction animale
- ⇒ Manque de rentabilité des producteurs dans les pratiques de culture à forte intensité de main d'œuvre
- ⇒ Réduction des programmes de crédit limitant les capacités d'investissement

Il ressort de l'étude que les paysans sont plus portés à l'investissement en matière de productivité et protection des sols dans le cadre des cultures de rente, où ils disposent d'un ensemble de conditions de réussite avec :

- ⇒ Un marché d'écoulement garanti
- ⇒ Des crédits disponibles
- ⇒ Des paiements rapides en espèces
- ⇒ Un appui soutenu en vulgarisation
- ⇒ Des bénéfices directs ou indirects en matière de production alimentaire

La justification théorique du crédit pour accélérer la croissance est simple: l'emprunt permet de mettre en route de nouvelles capacités productives lorsqu'il finance l'investissement.

Les agricultures sont en général caractérisées par une faiblesse chronique de leur propension à épargner, de sorte que les exploitations agricoles ont, plus que tout autre unité de production, du mal à autofinancer leur croissance; et cette difficulté semble proportionnelle à la pauvreté.

1.1. ELEMENTS DE L'HISTOIRE DU CREDIT MALGACHE

L'emploi de prêts en nature, en travail ou en argent et porteurs d'intérêts est pratiqué depuis des siècles dans les campagnes malgaches. Bien que les modalités de ces prêts soient réglementées depuis le XVIIIème siècle, ils échappent encore largement aujourd'hui à tout contrôle administratif et judiciaire et relèvent pour l'essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler "l'économie informelle".

Au XVIIIème siècle est apparue une première réglementation des prêts porteurs d'intérêts "zanabola" en malgache ou "enfant de l'argent" (CALLET 1908). Le grand Roi ANDRIANAPAINIMERINA faisait obligation à ses sujets de rembourser l'argent emprunté avec les intérêts convenus sous peine de voir leurs biens confisqués voire d'être réduits en esclavage. Le taux de l'intérêt ne semblait pas alors être

¹ *Coopération Economic Growth Center, office of Agriculture and Food Security USAID - Department of Agricultural Economics MSU Promoting farm investment for sustainable intensification of African Agriculture*

plafonné mais l'emprunteur comme le prêteur pouvaient faire appel à la justice du roi pour arbitrer leurs litiges.

Dans le code des 305 articles proclamé, le 29 mars 1881, par RANAVALONA II, le taux maximum légal de l'intérêt est fixé à 10% par mois (THEBAULT 1960). En capitalisant les intérêts, des placements mensuels successifs pouvaient ainsi rapporter jusque 214% par an. La Reine charge ses gouverneurs, les sakaizambohitra, de veiller à l'application de ces règles et d'enregistrer les contrats en prélevant un douzième des intérêts.... L'histoire du crédit aux agriculteurs à Madagascar illustre ainsi de façon caractéristique la relation exploitant-exploité basée sur l'établissement de rente de situation très courante dans la culture malgache.

"L'état des lieux tient en quelques chiffres: plus d'un tiers des ménages ruraux seraient endettés auprès de prêteurs informels, à des taux usuraires tandis que moins de 2% des agriculteurs accèdent aux services financiers formels. La production agricole (34% du PIB et 55% des recettes d'exportation en 1996) reçoit moins de 5% des concours bancaires à l'économie, dont 9% seulement sont consacrés à la culture du riz (7,5 milliards de FMG en 1996 soit 0,5% des crédits à l'économie estimés à 1619 milliards en juin 1997 (BCM)) alors que le riz représente 42-45% de la valeur ajoutée du secteur agricole national (1996)" (FRASLIN 1997).

A la fin des années 1980, des projets de développement fréquemment trouvés dans des régions à forte potentialité agricole telles que la région du Lac Alaotra, celle du Lac Itasy ou de Marovoay ont commencé à promouvoir la formation des groupes de crédit avec caution solidaire. Alors que les précédents projets de microfinance étaient en fait des projets de crédit agricole sans objectif de pérennisation des systèmes financiers, un nombre de programmes de banques villageoises et de coopératives de crédit et d'épargne ont été introduits dans les années 90 et ultérieurement développés dans les régions de Vakinankaratra; de Fianarantosa, du Lac et de Marovoay (Fraslin 1997). En moyenne, seulement 11% des ménages participent à de telles institutions. Le temps moyen mis pour aller à l'institution bancaire la plus proche est de près de 5 H.

1.2. PERSPECTIVE ACTUALISEE DU CREDIT RURAL A MADAGASCAR: ETUDE FILIERE RIZ 1999 ET ROR 2000

1.2.1. Emprunts et crédits des ménages ruraux (ROR)

23% des ménages ruraux enquêtés (2014 ménages sur 8848) dans l'enquête ROR 2000 ont réalisé un emprunt sur 1999-2000. Parmi ceux qui n'ont pas recours au crédit, 56% confirment un besoin non satisfait suite à une contrainte d'accès. La principale contrainte est l'absence de garantie (58% des cas de besoins non réalisés); l'absence de prêteurs concerne 18% des cas, l'intérêt élevé est une contrainte majeure pour 16% des cas.

Sur 77% de ménages qui n'ont pas eu recours au crédit, 34% déclarent ne pas en avoir eu besoin tandis que 43% signalent un problème d'accès. Ainsi entre ceux qui ont bénéficié de crédit et les demandeurs qui n'ont pas pu en avoir, 66% des ménages se positionnent en demandeurs de crédit.

Les Ménages ruraux et l'accès au crédit (ROR 2000)

Besoin de crédit 65,7%	Accès au crédit 22,8%	crédit formel 2,7%
	Non -Accès 42,9%	crédit informel 20,1%
		pas de garantie 25,2%
		intérêt trop élevé 6,8%
		pas de prêteur 7,5%
		refus du prêteur 3,3%
Non besoin de crédit 34,3%	34,3%	34,4%
100%	100%	100%

Exprimé en % du total de 8850 ménages enquêtés

L'absence de garantie pour obtenir un crédit nous ramène directement à la contrainte de déficit de titrage des capitaux dans le milieu rural malgache, que ce soit les propriétés foncières ou les habitations. Dans les pays développés, chaque parcelle, chaque bâtiment et les biens d'équipement sont évalués et possèdent un titre de propriété, qui peut faciliter l'accès au crédit (Hernando De Soto). Cette contrainte majeure est analysée en page 7 (Accumulation et titrage).

Ces emprunts sont réalisés à 80,7% en liquide (en argent) et à 19,3% en nature. Parmi les emprunts en nature, 72% sont réalisés en riz ou Paddy (59% des emprunts nature en paddy, 13% en riz), 14% correspondent à des bovins, 12% à du maïs ou du manioc. Les emprunts en nature de paddy et de riz concernent ainsi 3,3% des ménages enquêtés et 13,6% des ménages emprunteurs, ils varient de quelques kg à 800 kg par ménage, le volume moyen de paddy par ménage emprunteur est de 75 kg.

Sur les emprunts en liquide (1770 emprunts en liquide sur un total de 8848 ménages), la valeur moyenne par emprunt est de 284 000 fmg / emprunt. 62% des sommes sont empruntées au niveau de la famille. Les institutions SFD (GCV, CEAM, AECA...) représentent 29% du volume de crédit monétarisé tandis que les banques ne fournissent que 3% du volume de crédit. Les prêteurs individuels hors famille ne correspondent qu'à 4% du volume total emprunté.

Répartition des montants prêtés par fournisseur

	Montant agrégé	% du volume de crédit	% du Volume hors famille
Famille	311167750	61,9%	
Preteur individuel	19305000	3,8%	10,1%
Banque	13890000	2,8%	7,2%
SFD	147680004	29,4%	77,1%
Autre organisme	10767000	2,1%	5,6%
Total	502809754	100,0%	

Si l'on exclue les emprunts réalisés au niveau de la famille, et que l'on compare les fournisseurs de crédit hors famille, on constate que les SFD constituent 77% du volume de crédit soit 10 fois plus que les banques. On s'étonnera du poids limité des prêteurs individuels; néanmoins il semble que ces prêteurs individuels sont beaucoup plus présents et principaux fournisseurs sur les emprunts en nature (riz et paddy fourni par les détaillants).

Tableau: Montant moyen par crédit et par provenance

	Montant moyen fmg
Famille	219 000
Preteur individuel	224 500
Banque	604 000
SFD	665 000
Autre organisme	598 000
Moyenne générale	284 000

Le montant moyen d'emprunt permet de distinguer d'un côté le crédit informel avec les emprunts familiaux ou ceux fournis par les prêteurs individuels pour lesquels le montant varie autour de 200-220 000 fmg / emprunt dans une logique de micro-crédit, et les "crédits formels d'origine institutionnelle" plus importants fournis par les banques, les SFD qui s'établissent autour de 600-650 000 fmg/ménage.

1.2.2. Comparaison crédit formel - crédit informel

Ces chiffres précédents permettent de comparer le poids relatif du secteur formel et du secteur informel sur le crédit monétarisé (en liquide). On voit ainsi que le crédit formel ne touche que 2,9% de ménages ruraux bénéficiaires contre 16,7% pour le crédit informel. Néanmoins en termes de volume de crédit le crédit formel remonte avec 34% du montant total des crédits fournis en liquide

Tableau: Poids relatif du crédit formel et informel dans les observatoires ruraux

	Répartition en nombre de crédits	% de ménages Bénéficiaires	Répartition en Volume de crédit
Crédit informel (famille, prêteur indiv.)	85,1%	16,7%	65,7%
Crédit formel (Banque, SFD...)	14,9%	2,9%	34,3%
Total	100%	19,6%	100%

Source: base cumulée des enquêtes ROR 2000 (UPDR)

Si on y intègre les crédits en nature, les crédits informels constituent 88% des crédits fournis aux ménages ruraux, contre 12% des crédits fournis par le secteur formel (Banques, SFD...).

1.2.3. Comment les ménages ruraux emploient les crédits monétaires

L'emploi des crédits monétarisés privilégie les dépenses sur l'exploitation agricole (32% du volume de crédit) puis l'achat de PPN (28%), les imprévus (13%) et la collecte de produits (11%). L'achat PPN fait probablement davantage appel au crédit informel.

Tableau: Destination du crédit monétaire: répartition par type d'emploi

	Montant Agrégé (millions fmg)	% du volume de crédit
Achat PPN	142,7	28%
Problèmes de trésorerie imprévus	63,1	13%
Achat bétail	15,5	3%
Dépenses sur exploitation agricole	161,2	32%
Construction immobilière	18,5	4%
Cérémonie	35,8	7%
Collecte de produits	55,7	11%
Autres	10,4	2%
Total	502,8	100%

Sur base de ces destinations de crédit, on peut a priori considérer que les dépenses sur exploitation agricole, la collecte de produits, l'achat de bétail constituent un agrégat de **crédits orientés vers les activités productives**, correspondant à 46% du crédit mobilisé, tandis que l'achat de PPN, les problèmes de trésorerie imprévus constituent une part de crédit dédiée à la gestion du risque et à la couverture des besoins primaires liée à la vulnérabilité du ménage (41% du volume de crédit). Enfin les crédits destinés aux cérémonies et à la construction immobilière constituent une dépense davantage liée au statut social correspondant à 11% du montant de crédit.

Sur base de ce volume total de crédit de 502 millions de Fmg inventorié sur 8850 ménages, on peut extrapoler un volume national de crédit rural de l'ordre de 120 milliards de fmg (sur base de 2,117 millions d'exploitants agricoles en 1999).

L'enquête filière riz (UPDR FAO 1999) confirme que seulement 2,2% des riziculteurs ont accès au crédit; le Lac Alaotra est privilégié avec 18,9% de riziculteurs bénéficiaires de crédit. A l'opposé aucune exploitation enquêtée ne disposait d'accès au crédit dans l'Est et le Nord. Le Centre Ouest comprend 3,2% de riziculteurs accédant au crédit, le Nord Ouest de 2,8% et les Hauts Plateaux de 1,8%.

Au niveau national 47% des producteurs positionnent l'accès au crédit parmi les trois contraintes majeures affectant la production en 1999 (UPDR FAO). Ce chiffre remonte jusque 56-57% dans la région du Lac Alaotra et dans l'Est..

Le montant moyen de crédit contracté par exploitant rizicole concerné est de 1,19 million fmg en 1999. Il varie fortement selon les régions. Ainsi dans le Nord Ouest, la moyenne est 334 000 fmg/ exploitation; dans le Centre Ouest, elle remonte à 757000 fmg. Le crédit moyen des exploitants bénéficiaires de crédit dans les Hauts Plateaux est de 984 000 fmg; pour le Lac Alaotra, ce montant est de plus de 1,9 millions fmg.

Le sentiment de besoin de crédit n'est exprimé que par 63% des producteurs non bénéficiaires (37% des paysans qui n'ont pas recours au crédit considèrent qu'ils n'en ont pas besoin). C'est sur les hauts plateaux que s'exprime le plus fort taux d'absence de besoin en crédit (47%). Pour les autres, le non recours au crédit est dû surtout à l'éloignement (18%) ou à d'autres raisons non spécifiées. L'accès difficile concerne particulièrement le Nord (48% des réponses) et le Lac Alaotra (37%)

Les besoins en crédit non satisfaits au niveau des producteurs concernent d'abord l'achat de matériel (52% des réponses), l'achat de terrains et rizières (24%). Ce n'est qu'après qu'on retrouve l'achat d'intrants (12%) et le financement de la main d'oeuvre (9%). Au niveau régional c'est le Centre Ouest qui présente la plus forte demande en crédit pour du matériel (67%) ainsi que l'Est (57%). Les besoins de financement pour l'achat de rizières sont particulièrement élevés sur les Hauts Plateaux (29%). 24% des producteurs du Nord signalent un besoin prioritaire en crédit pour financer les intrants.

1.3. IMPACT DE L'ACCES AU CREDIT

L'emploi de crédit monétaire formel ou informel est analysé en répartissant les ménages en trois catégories, ceux qui n'ont pas eu recours au crédit, ceux qui ont eu recours à des crédits réduits (moins de 100 000 fmg) et ceux qui ont bénéficié d'un crédit supérieur à 100 000 fmg. Le premier groupe (sans crédit) présente un profil de pauvreté très proche de la moyenne sur les indicateurs employés. Le second groupe de ménages (petits crédits) dispose de revenus par tête inférieurs de 25% à la moyenne; sa production de paddy par tête est de 33% inférieure à la moyenne; son capital social risque est au plus bas; il se caractérise ainsi par une plus forte vulnérabilité. Enfin le troisième groupe qui réalise des emprunts plus importants dispose d'un profil très au dessus de la moyenne (154% de la moyenne de production de paddy / tête et 113% de la moyenne de revenu brut/tête).

Selon les données de l'enquête du Réseau d'Observatoires Ruraux en 2000, les ménages ayant accès au crédit formel se caractérisent par une production de paddy par tête près de trois fois supérieure, des dépenses par tête 38% supérieures et un revenu brut par tête de 36% supérieur et à ceux qui n'ont pas accès au crédit formel.

En Thaïlande jusque 1975, le crédit agricole était dominé par les prêteurs informels, particulièrement les collecteurs, intermédiaires, les propriétaires (Thisayamondola et al, 1965, Narkasawasdi 1958). L'intervention du Gouvernement initiée à cette époque sur le marché financier agricole s'est traduite de la façon suivante. La Banque de Thaïlande a imposé à toutes les banques commerciales d'allouer 5% de leurs prêts commerciaux à l'agriculture avec un taux d'intérêt inférieur à celui du marché (taux annuel de 13% de 1976 à 1986). Il a résulté de cette politique une offre de crédit agricole passant de 2,9 milliards de bahts en 1975 (US\$ 64 millions) à 55 milliards de bahts en 1984 (US\$ 1,2 milliard²). Ceci correspond à une croissance remarquable du crédit agricole de 39% par an. Actuellement la Banque de crédit agricole est fortement impliquée dans la fourniture aux agriculteurs de crédit multi-usage comprenant la commercialisation et autres activités économiques rurales. Cet exemple illustre l'impact possible d'une démarche politique volontaire (IRRI 99)

² conversion au taux de change de juin 2001: 45 bahts/US\$

Selon l'IFPRI/FOFIFA, le secteur financier rural à Madagascar montre une pénétration négligeable dans le milieu rural. "C'est un phénomène typique pour les pays à faible revenu avec des infrastructures minimales et de tenure de terre coutumière dans les pays sub-sahariens (ZELLER, MINTEN, LAPENU, RALISON RANDRIANARISOA 2001). Depuis 1986, la Banque d'Etat pour le Développement Rural (BTM) était la principale institution de crédits pour les paysans. La technique d'emprunt traditionnelle avec comme garantie la terre titrée et un faible taux d'intérêt a conduit à des comportements de recherche de rente chez les plus riches et par conséquent, selon un schéma classique, les petits paysans n'ont pas pu emprunter".

L'accès aux institutions financières semble avoir un rôle important pour promouvoir une stratégie d'intensification agricole à Madagascar. Selon l'enquête IFPRI FOFIFA de 1997 sur 200 communautés dans 6 régions agro-écologiques, l'accès aux institutions financières a un effet positif sur le rendement du riz irrigué et sur la fertilité des sols de riz pluvial (emploi d'intrants). La participation à une institution financière a un effet positif sur l'augmentation des surfaces en riz pluvial car le capital devient plus accessible pour les paysans.

Selon Zeller (IFPRI/ FOFIFA 1998), dans les communautés rurales malgaches, le rendement en riz augmente significativement avec l'amélioration de l'accès au crédit. L'effet d'une augmentation de 1% des ménages membres d'institutions de micro-finance correspond à une augmentation de 20 kg par hectare du rendement moyen du riz irrigué dans le village. Cet effet positif et significatif ne serait pas apparu si le capital n'était pas un facteur déterminant dans le secteur agricole à Madagascar

2. PROPRIETE, CAPITALISATION ET INTENSIFICATION

2.1. ACCUMULATION ET TITRAGE

Hernando De Soto soutient que le sous-développement s'explique essentiellement par l'impossibilité d'accumuler du capital. Dans les pays pauvres comme Madagascar, les plus démunis font des économies. Ils accumulent des choses, illégalement ou pas. Ils construisent et investissent en travail pour améliorer leur maison ou leur champs..

Aujourd'hui en occident, chaque parcelle, chaque bâtiment et les biens d'équipement sont évalués et possèdent un titre de propriété. C'est un levier économique puissant pour sécuriser l'entrepreneur et pour accéder au crédit. La principale source de fonds pour démarrer une entreprise aux Etats Unis est constituée par l'hypothèque de la maison de l'entrepreneur (HERNANDO DE SOTO H. 2000)

Mais ces pays en développement n'ont pas de processus de représentation des biens. Ainsi la majorité de leurs biens ne sont pas enregistrés. Ces pays ont besoin de capitaux et pour cela d'un ensemble de lois sur la propriété. Dans tous ces pays, le capitalisme est réservé à une élite. La minorité qui possède le capital est aussi celle qui gouverne. Quel est son intérêt à légaliser l'économie informelle?

Selon De Soto "les pays en développement sont dans le même état que l'Europe et les Etats Unis au début du capitalisme. Et c'est dans l'histoire américaine que se trouve une partie des réponses à ce qu'on appelle le mystère du capital. En 1783, le président George Washington appelait *banditti* les squatters et les petits entrepreneurs illégaux qui pullulaient dans le pays. Ils occupaient des terres qui ne leur appartenaient pas. Il a fallu cent ans de revendications et de batailles pour que les lois sur la propriété changent, s'adaptent à la réalité. Et pour que les *banditti* deviennent les pionniers que les américains vénèrent tant aujourd'hui. Lorsque les Etats Unis ont amorcé ce virage vers la légalité,

autour de 1850, la majorité des californiens vivaient hors la loi. Les autorités n'ont pas eu d'autres choix. Dans ce cas la législation a suivi les faits. Car, lorsque la loi écrite est en conflit avec ce que les citoyens vivent, le mécontentement, la corruption, la pauvreté et la violence sont au rendez-vous, les mafias sont reines et l'économie informelle est la norme."

2.2. PROPRIETE FONCIERE

A Madagascar, la terre est considérée comme le domaine de l'Etat. L'article 11 de la Loi n°60-004 du 15 février 1960 détermine les fondements de la gestion foncière : « *L'Etat est présumé propriétaire de tous les terrains non immatriculés ou non cadastrés ou non appropriés en vertu de titres réguliers (...). Toutefois cette présomption n'est pas opposable aux personnes ou aux collectivités qui occupent des terrains sur lesquels elles exercent des droits de jouissance individuels ou collectifs qui pourront être constatés et sanctionnés par la délivrance d'un titre domanial conformément à la présente loi.* » L'action de la Direction des Domaines obéit à ce principe et ne peut s'inscrire que dans ce sens (TEYSSIER 2000).

Sur le capital foncier en zone rurale, *"l'Etat malgache, par le régime domanial s'est arrogé le monopole de la gestion foncière en dehors des concessions et des parcelles déjà immatriculées, mais la crise actuelle lui a retiré ses capacités d'intervention en la matière"* (TEYSSIER 1995). Selon Isabelle DROY (1997) *"seuls quelques notables aisés et influents arrivent à obtenir l'immatriculation des terres qu'ils occupent. Pour l'immense majorité des paysans, l'immatriculation est devenue un parcours du combattant engagé sur plusieurs décennies: lenteur et grande complexité des procédures, perte de dossiers, dépôt de deux demandes d'immatriculation sur la même terre ce qui provoque des litiges qui conduisent fréquemment les protagonistes au tribunal. Pourtant l'immatriculation est la seule assurance pour le paysan de rester sur sa terre; c'est le seul moyen aussi pour que les producteurs engagent du travail et de l'argent sur des aménagements qui permettent une intensification"*.

Selon Teyssier (2000), *"l'insécurité foncière est un élément – parmi d'autres³ – qui bloque les processus d'intensification de l'agriculture et de renouvellement des ressources naturelles. Sans véritable assurance de pouvoir conserver sa terre, aucun paysan n'investira du travail ou du capital pour la bonification et la durabilité de ses terres agricoles. Pire, certains producteurs estiment que le risque d'accaparement devient plus élevé si l'aménagement augmente la valeur du sol. En situation d'insécurité foncière chronique, la jachère est condamnée. L'occupation des sols doit être visible en permanence pour éviter les spoliations."*

Le climat de dérégulation, la rareté d'instances légitimes d'arbitrage et la confusion des responsabilités en matière foncière ouvrent des perspectives d'évolutions latifundiaires au profit de notables et de potentats locaux, plus familiers des procédures de reconnaissance des droits fonciers.

L'insécurité foncière conduit à un processus de dégradation des ressources. L'absence de régulation administrative ou coutumière stimule l'accaparement rapide et individualisé des ressources par crainte d'une confiscation de ces mêmes ressources par d'autres acteurs."

Selon Droy, *"un autre problème foncier de taille est celui du métayage: en principe, les métayers n'existent pas puisque le métayage est interdit depuis 1975. Or cette pratique est très répandue, en particulier sur les périmètres irrigués"* (DROY 1997). Les résultats des enquêtes de 1999 (Enquête

³ Il convient de relativiser l'importance du foncier en matière d'intensification. Les parcelles titrées ne sont pas toujours mieux aménagées et plus productives que des terrains sans reconnaissance. La sécurité foncière n'est qu'un élément du processus d'intensification : l'accès au crédit et aux intrants, l'existence de débouchés rémunérateurs, la circulation et l'accès aux marchés, ... sont autant de conditions à l'intensification.

UPDR FAO 1999) indiquent un taux de métayage des surfaces de riz aquatique de 18-20% sur le Lac Alaotra, les Hauts Plateaux et le Nord et un taux de 4-5% sur les autres régions. Avec plus de 240 000 ha de rizères concernées au niveau national, le métayage est un facteur structurel de blocage.

Sur l'enquête filière riz, au niveau national, 46% des riziculteurs placent le foncier parmi les trois contraintes majeures à la production. Au lac Alaotra, ce chiffre remonte à 79% des exploitants.

En cumulant métayage et fermage c'est 27-30% des surfaces de rizières du Lac Alaotra et du Nord qui sont en faire valoir indirect, tandis que 23% des rizières des hauts plateaux sont concernées. Le faire valoir indirect contribue à réduire les moyens d'intensifier et l'amélioration des terres sur près de 356 000 ha de rizières.

Les propriétaires, ou reconnus comme tels, craignent une appropriation de leurs terres par les cultivateurs à qui ils confient une de leurs parcelles. La règle de l'appropriation par la mise en valeur et l'interdiction du métayage depuis 1975 incitent les « propriétaires » à anticiper sur d'éventuelles revendications en exerçant une rotation constante de leurs fermiers ou locataires. Ainsi les contrats sont oraux et les propriétaires changent de métayer selon leur bon vouloir, ce qui ne permet pas à ceux-ci d'engager des aménagements à moyen ou long terme (DROY 1997). Cette précarité du faire-valoir indirect empêche tout investissement foncier. Dans les périmètres irrigués, cette situation rend pratiquement impossible le paiement régulier des redevances par des cultivateurs sans droits et fragilise les initiatives institutionnelles notamment le fonctionnement des AUE (associations d'utilisateurs d'eau)

Au lac Alaotra, la location du foncier représente un tiers de la production du paysan (Etat des lieux de la filière riz 1996). L'ampleur du prélèvement sur la production estimée à près de 44 000 tonnes sur la région (FAO-UPDR1999) entrave l'intensification déjà fragilisée par l'instabilité des contrats de métayage.

C'est une véritable névralgie du foncier irrigué qu'on retrouve sur la plupart des aménagements hydroagricoles: *"la plus value créée par des investissements publics (et des financements issus de dons extérieurs) finit par générer une rente foncière pour les non-exploitants, et il s'agit sans doute d'une dérive et d'un détournement de finalité, sur lesquels donateurs et structures bénéficiaires auraient dû être plus vigilants"* (note de synthèse de l'Etat des lieux de la filière riz 1996, p43)

Au niveau national, les redevances de métayage et fermage sur la filière riz représentent 155 000 tonnes en déclaratif⁴ et près de 190 000 tonnes en estimation⁵, soit l'équivalent de 150-190 milliards de fmg par an, c'est à dire plus que l'ensemble des dépenses réalisées au niveau de la filière nationale en achat de semences, d'engrais, de phytosanitaire, et de fumier compost sur la filière.

⁴ part de production déclarée par le producteur comme fournie en redevance pour métayage et fermage.

⁵ Solde : production disponible - autoconsommation- ventes- dons - pertes après récolte - semences = redevances métayage + autres destinations

2.3. DYNAMIQUE PAYSANNE D'INVESTISSEMENT

Le paysan malgache manifeste cependant une stratégie de capitalisation et il mobilise une partie de ses moyens pour accéder à la propriété foncière en achetant des rizières. Dépensant annuellement en moyenne 60 000 fmg/exploitant avec des extrêmes allant jusque 528 000 fmg par exploitant (Lac Alaotra), les riziculteurs investissent chaque année plus de 102 milliards de fmg dans l'achat de rizières au niveau national (UPDR FAO enquête 1999). Ceci correspond à deux fois le revenu strictement financier brut généré par la filière riz au niveau des producteurs (50 milliards fmg) et à plus de 7% de leur revenu économique.

80% de ces dépenses d'investissement d'achat de rizières se concentrent sur le Centre Ouest (47 milliards fmg/an) et le Lac Alaotra (33 milliards fmg/an). On constate ainsi dans les régions du Centre Ouest et du lac Alaotra un niveau moyen annuel d'investissement en achat de rizière de 176 000 et 437 000 fmg /exploitant. Ceci est à comparer au RBE économique par exploitant généré par le riz. L'exploitant du Centre Ouest réinvestit en achat de rizières l'équivalent de plus de 20% de son revenu annuel tandis que l'exploitant du Lac Alaotra réinvestit 18% de son revenu en achat foncier.

En plus de l'achat de rizières, l'investissement annuel du riziculteur comprend aussi l'achat de matériel (en moyenne 118 000 fmg/an/ exploitant) soit 204 milliards fmg) et l'aménagement foncier (10-11000 fmg /an/ exploitant soit 18 milliards fmg), soit au total 180 000 fmg/ an qui représentent un volume agrégé d'investissement au niveau national de 324 milliards de fmg/an (US\$ 50-55 millions par an).

En d'autres termes, le problème foncier mobilise en termes de rentes foncières payées par les riziculteurs et de dépenses d'acquisition de rizières près de 290 milliards de fmg par an au détriment de l'investissement dans l'aménagement des terres resté négligeable au niveau des producteurs (18 milliards fmg/an) et des dépenses en intrants de la filière (160 milliards fmg comprenant 40,4 milliards en engrais et produits phytosanitaires, 37 milliards fmg en semences, 80 milliards fmg en fumier compost, 5 milliards en achats). On saisit par ces quelques chiffres l'impact potentiel en termes de relance de la filière riz, d'intensification et de modernisation du secteur agricole que pourrait avoir une véritable réforme foncière assurant l'appropriation titrée des terres aux riziculteurs exploitants

BIBLIOGRAPHIE

CALLET R.P., *Tantaran'ny Andriana eto Madagasikara ou Histoire des rois* - traduit par G.S. CHAPUS et E. RATSIMBA 4 volumes (1953, 1956 et 1958), Académie Malgache - Tanannarive, 1908

DROY Isabelle, *Que sont les greniers à riz devenus?* Economie de Madagascar N°2 1997

FRASLIN J-H. *Quel crédit pour les agriculteurs?* Economie de Madagascar, vol 2 pp 153-174 1997

HERNANDO DE SOTO *the mystery of Capital: Why Capitalism Succeeds in the West and Fails Everywhere Else* Basic Books, 2000

TEYSSIER A, *Contrôle de l'espace et développement dans l'Ouest Alaotra*, thèse pour le doctorat de géographie Université de Paris 1 Pnthéon Sorbonne 1995

TEYSSIER A., *Quelques éléments pour un programme de sécurisation foncière, Contribution à la mission de pré-évaluation du Projet Sectoriel de Développement Rural*, mission Banque Mondiale / Coopération Française, 2000 (50 pages)

THEBAULT E.P., *Code des 305 articles promulgué par la Reine Ranavalona II, le 29 mars 1881* - Institut des Hautes Etudes de Tananarive 1960

UPDR, (ed), *Atelier : Etat des lieux de la filière riz de Madagascar, 22-27 avril 1996*, MINISTERE DE L'AGRICULTURE et du DEVELOPPEMENT RURAL (MADR), 2 tomes, Antananarivo, 1997

ZELLER M., MINTEN B., LAPENU C., RALISON E., RANDRIANARISOA C. *les liens entre croissance économique, réduction de la pauvreté et durabilité de l'environnement en milieu rural à Madagascar*, IFPRI/ FOFIFA Séminaire sur la Pauvreté, Antananarivo, fév 2001